



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°6 2018

Vendredi 9 novembre 2018 à 20 heures

Étaient présents : M. Eugène REY, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, M. Xavier VITRY.

excusés : Mme Laurence RAVET ayant donné pouvoir à Pascale BADIN, M. Thierry BAS ayant donné pouvoir à Paul MASSOT, Mme Adeline MAZET ayant donné pouvoir à Nathalie DUPIN, Mme Delphine COISNE ayant donné pouvoir à Eugène REY.

Ordre du jour

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2018,
3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire,
4. Délibération pour achat de terrain en prévision de l'agrandissement du cimetière
5. Délibération pour tarif des concessions avec caveau rénové
6. Délibération pour 3 avis :
 - sur le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)
 - sur la demande d'adhésion de la communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné pour les compétences GEMAPI et hors GEMAPI
 - sur la demande d'adhésion des communes de Courtenay, Crachier, Veyssillieu et Villemoirieu au titre du hors GEMAPI

7) Questions diverses

- compte-rendu de la visite de l'appartement de la cure avec le collectif AFSI de Villefontaine
- facture du SMND suite à l'installation des gens du Voyage
- projet plantation arbres au stade suite à la Réunion Publique
- labellisation 0 phyto
- Présentation du rapport de la Trésorerie de Bourgoin-Jallieu sur la situation financière de la commune



1. Secrétaire de séance : Pascale BADIN

M. le Maire propose à l'assemblée le rajout des deux délibérations suivantes, compte tenu de la fin d'exercice comptable proche :

- décision modificative pour crédits supplémentaires – DM4
- délibération pour autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte le rajout de ces deux délibérations.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance et fait l'appel des questions diverses.

Questions diverses demandées :

- compteurs linky: suite à donner aux 18 lettres de Meyriots adressées à la Mairie
- échange de terrain sur la copropriété sise ZA du Bion
- Installation de panneaux de la Région Auvergne Rhône Alpes "la Région aide ses communes"
- Energie en fête le 17/11 à BJ
- Déneigement cet hiver assuré par les employés communaux

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2018 : approuvé à l'unanimité.

3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibérations n°20140304 du 24 mars 2014 et n°20171201MDEL35 du 1er décembre 2017, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations. M. le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises.

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2018-23	contrat de diffusion de messages d'information publics et alertes publiques auprès des habitants de la commune	CWA entreprise, "PANNEAUPOCKET, Ma commune dans ma poche" à CHARBONNIERES LES BAINS	abonnement annuel 210€ TTC pour 2018
2018-24	avenant contrat de nettoyage des écoles, suite au retour des enseignements sur 4 jours par semaine, MATERNELLE entretien 4 fois par semaine scolaire et décapage du sol 1 fois par an	AV3M à NIVOLAS VERMELLE	774,26 € HT par mois entier et 35,00 € HT
	PRIMAIRE entretien 4 fois par semaine scolaire et décapage du sol 1 fois par an, les mois non entiers sont proratisés en fonction du nombre de semaine scolaire, les tarifs sont révisés annuellement	AV3M à NIVOLAS VERMELLE	667,78 € HT par mois entier et 35,00 € HT
2018-25	action soutien à l'initiative sportive des élèves des écoles, 2H45 minutes par semaine pendant 36 semaines	LA FRATERNELLE à BOURGOIN JALLIEU	31,00 € par Heure et indemnité kilométrique 0,35 €
2018-26	Assurance "dommage aux biens" pour le studio de 12 m ² situé à l'école primaire, inclus la renonciation à recours contre l'occupant de biens immobiliers	GROUPAMA à LYON	surcoût annuel : 12,72 €

2018-27	Décision budgétaire	VIREMENT DU CHAPITRE DEPENSES IMPREVUES n° 022	20 € vers le chapitre 011; compte n° 673 "titres annulés sur exercices antérieurs"
2018-28	bail précaire 1 an, à compter du 1er octobre 2018, local sis 11 rue les grands tournants, 12 m ²	Association LE TROQUET NUMERIQUE - 38300 Nivolas-Vermelle (exercer l'activité de co-working)	1200 € HT par an
2018-29	bail précaire 1 an, à compter du 1er novembre 2018, local sis 25 Clos Varambon, 53,64 m ²	Mme Emilie MARQUET (vente vêtements et jouets)	3 600 €HT par an plus charges locatives mensuelles
2018-30	contrat de maintenance du défibrillateur sis à la Maison PREVERT, avec liaison de télésurveillance	PYRES.COM à 66680 CANOHES	280,00 € par an et télésurveillance 60 € par an, tarifs révisibles annuellement
2018-31	convention d'adhésion aux solutions libres métiers pour regrouper les différentes dématérialisations (marchés publics, archivage des procédures marchés, actes au contrôle de légalité, comptabilité publique) dont le but est de mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement des outils de dématérialisation et télétransmission	Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère - (CDG38)	prestations incluses dans la cotisation additionnelle versée par la commune

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Emilie MARQUET n'est pas venue signer le bail de location en dépit de ses relances. En conséquence, la décision n°20181023MDEC29 devient caduque et le local est à nouveau disponible à la location.

Information des actes d'urbanisme signés par Mme Pascale BADIN

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

4. Délibération pour achat de terrain en prévision de l'agrandissement du cimetière

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'agrandissement du cimetière présenté en séance du 7 septembre 2018 et propose à l'assemblée l'acquisition d'un terrain d'une surface de 2670 m², appartenant à Mme Geneviève JACQUIER au prix de 4 113 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Délibération pour tarif des concessions avec caveau rénové

Suite aux travaux effectués cet été dans le cimetière communal, 2 concessions doubles avec grand caveau ont été rénovées.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente de ces caveaux, hors concession.

Après en avoir délibéré, l'assemblée propose, à l'unanimité, un prix de vente unitaire à 2 500 euros.

6. Délibération pour 3 avis :

- sur le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)
- sur la demande d'adhésion de la communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné pour les compétences GEMAPI et hors GEMAPI
- sur la demande d'adhésion des communes de Courtenay, Crachier, Veyssillieu et Villemoirieu au titre du hors GEMAPI

M. le Maire présente la délibération sollicitant l'avis des communes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable sur les trois points précédents.

Décision modificative pour crédits supplémentaires – DM4

M. le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal la nécessité d'ajuster les crédits en fin d'exercice, en section d'investissement et propose l'inscription comme suit :

D			R				
Article	Libellé	Montant		Article	Libellé	Montant	
10001-2135	Instal générales, agenc, aménag	13 000,00 €	section d' Investissement	10001-1322	subvent. Région AURA	28 703,00 €	
10006-2158	Autres agenc, et aménag terrains	15 703,00 €					
	TOTAL	28 703,00 €			TOTAL		28 703,00 €

M. le Maire précise qu'afin de se conformer aux prescriptions de communication de la Région Auvergne Rhône Alpes, 2 panneaux d'information ont été posés en entrées du village et 1 sur la façade du pôle multiservices.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération pour autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement votés au budget de l'exercice 2018, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

numéro opération d'équipement	BP 2018	DM4-2018	Total inscriptions 2018	vote de l'assemblée quart des crédits
10001 Bâtiments communaux	52 328	13 000	65 328	16 332
10004 équipements informatiques	16 987	0	16 987	4 246
10006 Voirie	102 479,90	15 703	118 182,90	29 545
Totaux	171 794,90	28 703	200 497,90	50 123

Délibération adoptée à l'unanimité

7. Questions diverses

Compte-rendu de la visite de l'appartement de la cure avec le collectif AFSI de Villefontaine

M. le Maire annonce qu'il a reçu la délégation de l'association d'aide aux familles en situation incertaine (AFSI) afin de faire visiter l'appartement sis à l'étage de la mairie en vue d'héberger une famille déboutée du droit d'asile, et sans logement.

Les délégués ont estimé que l'appartement conviendrait à une famille moyennant quelques aménagements simples et peu coûteux. Une convention fixera les domaines d'intervention de chaque partie. Il précise en outre, que les personnes logées sont autonomes dans la gestion de leur quotidien.

Des travaux de rafraîchissement du logement pourront être entrepris dans le cadre d'une mission de travaux d'intérêt général et/ou de bénévoles.

Facture du SMND suite à l'installation des gens du Voyage

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la facture du SMND relative à la collecte des déchets ménagers suite à l'installation des gens du voyage cet été, 2221,11€, sur le terrain du stade. Une réclamation pour refus de paiement a été faite au SMND, considérant que la commune ne peut assumer seule cette charge alors qu'elle a déjà du supporter les lourdes conséquences de cette occupation illicite de ce terrain. .

Projet plantation arbres au stade suite à la Réunion Publique

Paul MASSOT annonce à l'assemblée le projet de plantation d'un verger constitué d'une vingtaine d'arbres suivie d'un labour du verger. Ce projet s'accompagne d'un déplacement des containers de recyclage (sous réserve de l'accord du SMND) et d'un léger redimensionnement du terrain de jeu de boules (demande de l'association de boulistes). Après discussions, la date du samedi 1^{er} décembre est retenue pour la plantation des arbres.

Labellisation 0 phyto

Une démarche est entreprise pour la labellisation de la commune « zéro phyto »

Présentation du rapport de la Trésorerie de Bourgoin-Jallieu sur la situation financière de la commune

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le document de valorisation financière et fiscale 2017 émis par la trésorerie de Bourgoin-Jallieu collectivités ainsi que l'excellent classement de la commune.

Déneigement

Cette année, les services municipaux, ayant à leur disposition de nouveaux matériels, assureront le déneigement de la commune en se conformant aux règles du Conseil Départemental qui prévoit un déneigement après les chutes de neige, en commençant par les routes prioritaires. Les avis seront diffusés sur l'application "panneau pocket"

Energie en fête

Manifestation organisée par la CAPI le samedi 17 novembre sur le thème de l'énergie.

Défi énergie à l'école, classe de CM2 : ce dispositif a pour objectif d'amener les élèves à découvrir les enjeux liés à l'énergie et au climat et à expérimenter des solutions pratiques dans leur école.

Èchange de terrain sur la copropriété sise ZA du Bion

Demande d'échange d'une bande de terrain par la SCI TECH-IMMO avec la copropriété.

Compteurs linky

M. le Maire a reçu 11 courriers d'administrés lui adressant une copie de leur lettre de refus du compteur linky à Enedis et 8 demandes de soutien de la mairie dont une ou deux lui demandant d'inscrire à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal «une délibération d'opposition à l'installation des compteurs linky »

Xavier VITRY annonce que la commune est propriétaire des compteurs d'électricité.

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée plusieurs factures d'électrification rurale où n'apparaît pas la facturation des compteurs. En conséquence, leur propriété ne peut pas être imputée à la commune.



Séance levée à 22 h 40

Le Secrétaire de séance
Pascale BADIN



Le Maire
Eugène REY

